

## train de vie

■ L'association Villa Tamaris pour la muséologie de l'oeuvre de Mentor et de l'art figuratif dans laquelle Yvan-Paul Valenti occupe le poste de directeur général fondateur, a un train de vie conséquent qui apparaît par bribes dans ses comptes, concernant l'année 1990. Ces derniers constituent un bon exemple d'utilisation de l'argent public à La Seyne.

Selon les statuts de cette association, le directeur général fondateur est nommé par l'assemblée générale pour dix ans.

Il est également précisé que "ses fonctions s'entendent au sens le plus large du terme tant dans le domaine financier qu'artistique. Il dispose de la signature au nom de l'association tant pour co-contracter que pour engager les dépenses à partir des comptes bancaires au nom de l'association."

Ainsi cette association qui ne paie ni loyer, ni charges, ni salaires puisque tous ces frais sont supportés par la municipalité a acquis en 1990 une voiture Renault 25 TXI neuve pour 135.670 F sur laquelle elle fait installer un radio-téléphone pour 21.597 F, a effectué 67.320 F d'achat de carburant, payé 12.944 F d'entretien auto, 11.635 F d'assurance auto, 1.350 F de carte grise, 1.630 F de vignette et dépensé 34.607 F pour des voyages et déplacements.

Les frais de téléphone de la Villa Tamaris-Pacha et ceux de la voiture sont également payés avec l'argent des contribuables. Cette année là, elle n'a perçu aucune cotisation de la part de ses adhérents mais par contre la municipalité lui a versé 250.000 F de subventions. La commune lui accorde également un chauffeur.

L'association a certes des frais constitués notamment par son devoir de promotion des artistes qui exposent. Cependant, ils n'enlèvent rien aux avantages qui lui ont été accordés dans un premier temps par la Sadovar et aujourd'hui par La Seyne qui a racheté la villa.

R.M.

# La société d'économie mixte s'est investie dans tous les grands dossiers économiques de La Seyne qui ont échoué

**La société d'économie mixte d'aménagement de l'ouest varois (SADOVAR) exerce sur la ville des prérogatives tentaculaires. Depuis sa création en 1986 malgré les millions de francs qu'elle a dévorés, rien n'a abouti. La Z.A.C des Playes, l'aménagement des terrains et des bureaux des Coop, la villa Tamaris-Pacha, la Z.A.C de Fabrégas sont tous sujets à polémiques, à dénonciations des élus de l'opposition en conseil municipal, à des mises en garde du préfet, de la cour régionale des comptes, du ministère de l'Intérieur voire même à des actions devant les tribunaux.**

**D**ES 1986, par la Sadovar, la ville de La Seyne souhaitait "jouer un rôle pilote dans le secteur de la restructuration industrielle et du développement économique", après la fermeture des chantiers navals de la Seyne. Or, tous les domaines dans lesquels elle est intervenue sont entachés de problèmes ou de bizarreries. Ainsi en est-il déjà au niveau de ses comptes pour lesquels Marcel Barbero (conseiller municipal socialiste) a déposé une plainte auprès du procureur de la République Treymoueux, en février 92 pour faux bilans et agissements délictueux du maire Charles Scaglia qui est aussi le président de la Sadovar.

Dès le début d'ailleurs, ces comptes étaient curieusement confiés au cabinet comptable d'un dénommé J.M Lang et étaient vérifiés par le commissaire aux comptes René Lang, son père.

Le 31 mars 88, le conseil municipal vote une avance de trésorerie de 20.000.000 F à la Sadovar dont la moitié sera utilisée. Et pour cause. L'exercice clos au 31 décembre 1988 s'est soldé par une perte nette comptable de 1.885.427 F. La cour régionale des comptes dans son rapport du 18 octobre 1989 relève quelques faits étranges : "Compte tenu de cette situation, au demeurant prévisible, le conseil municipal de La Seyne a consenti une avance de trésorerie, sans intérêts, de 20 de frs. Il apparaît à la lecture des bilans prévisionnels établis pour les exercices de 85 à 92 inclus, que le placement de fonds en provenance d'emprunts réalisés par anticipation, voire de l'avance de trésorerie consentie par la commune de La Seyne, procure un montant de produits financiers

non négligeable, alors que ladite avance a été consentie sans intérêts."

La Cour des comptes qui se penchera plusieurs fois sur le cas Sadovar émettra d'autres interrogations, idem pour les pré-fets qui se sont succédés ces dix dernières années sans compter la note de l'Inspection générale de l'administration au ministère de l'Intérieur qui ne mâche pas ses mots.

### LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE FABREGAS

Le 3 mars 1989, la SEM achète des terrains situés à Fabrégas d'une superficie de plus de 43 hectares pour 25 millions de F. Elle les revend immédiatement pour 27,9 millions de francs à la Société civile immobilière de Fabrégas. Celle-ci se dote à cette occasion d'un contrat en béton par l'intermédiaire de conditions suspensives dans l'acte notarié.

Extraits : "Au cas où le permis ne serait pas obtenu avant le 30 avril 91 et qu'il serait néanmoins obtenu avant le 31 août 91, le prix serait réduit à 25,9 MF". NDLR : C'est ce qui s'est passé.

"Au cas où la superficie obtenue serait inférieure de plus de 10 % de la surface initialement prévue, le prix fixé serait réduit proportionnellement..." NDLR : Si à la date du 30 août 91 le permis de construire n'était pas obtenu, l'acquéreur (NDLR : donc la S.C.I.) aurait la possibilité soit de renoncer à la vente, soit d'acquiescer les terrains pour 12 millions de francs au lieu des 27,9 millions de francs initiaux.

### L'ÎLOT DES COOP

Ainsi se nomme un ensemble de bureaux et d'entrepôts du centre-ville acheté par la Sadovar en 87 à la Société Coop Rhône Méditerranée. Montant



Yvan-Paul Valenti l'ancien directeur de la SADOVAR.

(Photo Doc. V.M.)

de la transaction 4.350.000 F.

"Ces bâtiments aujourd'hui vacants permettront l'accueil d'entreprises, artisans et professions libérales ainsi que l'installation d'un parking" précise une délibération du conseil municipal de La Seyne en date du 29 janvier 88. En conseil d'administration de la SEM le 16 janvier 90, on annonce également la création d'une "bibliothèque" qui doit être livrée dans les meilleurs délais.

La SEM inscrit la somme de 1.000.000 F H.T. pour l'acquisition de livres. Mais finalement l'édifice ne sera pas construit là où les utilisateurs l'attendaient. Il est transféré au Clos St-Louis. Les travaux y ont d'ailleurs été arrêtés faute d'argent. La bibliothèque ce n'est pas pour demain mais les livres sont déjà là. Quant à l'Îlot des Coop, il se réduit aujourd'hui au bâtiment du Centre des impôts mais n'appartient plus à la Sadovar. Après avoir inscrit 4.000.000 F H.T. pour le coût de l'aménagement de la bibliothèque et s'être pris 400.000 F H.T. d'honoraires, la

Sadovar revend le tout au groupe Hermès parmi lesquels on retrouve Herrero (Bâtiment Varois) et Jean-Pierre Pernelle (Chambre de Commerce). Et ce, pour un montant de 8,9 M.F. On est en 91.

La délibération du conseil d'administration également en date du 16 janvier 90 avait pourtant précisé : "Il a été convenu que la Sadovar vendrait le bien dont il est question à la société Hermès en cours de constitution le 31 juillet 1990 au plus tard, à charge pour cette société de payer le prix principal à hauteur de 5.500.000 F et de livrer à la Sadovar une surface de 1.500 mètres carrés dans l'immeuble à construire brut de décoffrage. La surface ainsi livrée à la Sadovar devra permettre l'aménagement d'une bibliothèque..."

### LA Z.A.C DES PLAYES

En janvier 90, 2.000 emplois sont annoncés par la Sadovar, "hypothèse basse" précise le document sur la zone d'activités économiques des Playes Jean-Monnet. En 94, on en compte au plus 500.

Le ministère de l'Intérieur en juin 92 note que le bilan de cette opération est mal connu de la préfecture. Selon le conseiller municipal socialiste Marcel Barbero, "des subventions des conseils général et régional respectivement de 1.000.000 F et de 4.611.335 F ont servi à équilibrer le budget. En effet, elles figurent en recettes du bilan de 1990 alors que le Conseil général n'a commencé à verser sa subvention qu'un an plus tard."

Régine MEUNIER

## Un bel é... à Grand Var « de

Dans un splendide cadre, complètement consacré à une lingerie raffinée en complète harmonie avec le décor, tout concourt à vous enivrer de plaisir, à commencer par le plaisir des yeux avec le cadre, le plaisir du toucher avec des étoffes particulièrement prisées, le plaisir de l'ouïe avec le froissement des soies.

Un somptueux décor vous transporte dans le monde fabuleux des dentelles et des broderies. Nanouche Boutique, un espace réservé aux femmes qui désirent s'offrir une lingerie de luxe, sans pour autant dépenser des sommes excessives.

Les fêtes sont passées et alors ? Il n'est jamais trop tard pour se faire plaisir ! Nuit, jour, Nanouche a choisi pour vous des marques irrésistibles.